

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 14 Mars et à 18H30 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, RAFFALLI Muriel.

Absents (8) : CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : CERANI Rachel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 14 Mars 2023	Convocation le 09 Mars 2023
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Recherche de financement pour le dossier d'autorisation administrative du captage et du forage au village

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière afin de subvenir aux dépenses liées aux démarches administratives du nouveau forage et du captage de la source de Navacchie2.

Ces démarches comprendront :

- Une expertise hydrogéologique réglementaire,
- Des analyses d'eau de première adduction,
- Le dossier de déclaration d'utilité publique incluant la mise en œuvre d'une enquête publique ainsi que l'acquisition des terrains des périmètres de protection immédiate.

Le coût de l'opération est estimé à 18 800 €hors taxes.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement pour la réalisation du dossier d'autorisation administrative du captage et du forage au village de PENTA tel qu'il figure ci-dessous :

Coût de l'opération : 18 800,00 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse DQ 50%	9 400,00 €
Commune Autofinancement 50%	9 400,00 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale 2020/2024
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement et assure que la collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés publics et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 14 Mars 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

